Valais

Autor(en): **Cretton, Cilette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284286

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

VALAIS

Les pensions alimentaires

Le 11 janvier, les citoyens valaisans ont adopté une « loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances ».

Cette loi est certainement l'une des plus progressistes que l'on connaisse aujourd'hui en Suisse, puisqu'elle acceptera le principe de versements d'avances pour toutes les pensions, y compris celle de la mère ; et surtout parce qu'elle ne tiendra pas compte, dans l'évaluation du revenu de la personne qui requiert l'aide de l'Etat, des montants dont disposent les personnes qui vivent en ménage commun avec elle. On sait que cette pratique soulève bien des indignations dans d'autres cantons. Il est donc heureux que le Valais y ait renoncé.

Les mères divorcées établies en Valais pourront donc désormais s'adresser à l'« Office de recouvrement des pensions alimentaires » pour obtenir l'aide juridique ou financière dont elles pourraient avoir besoin.

Un progrès intéressant, certes, mais qui n'a reçu qu'un très faible appui, puisque seuls 14,5 % des électeurs s'étaient déplacés aux urnes.

Et les femmes, où étaient-elles donc ce 11 janvier ?

Cilette Cretton

NEUCHATEL

Saviez-vous ?

Que la dénomination ZONTA portée par cette organisation internationale créée en 1919 aux Etats-Unis, qui groupe dans le monde entier des femmes ayant des « positions de cadres », et qui s'est développée en Europe surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, a composé son insigne à partir de cinq symboles indiens qui signifient :

Z = lumière, rayon de soleil ou soudaine illumination
O = serrer les coudes, s'unir pour réaliser un objectif
N = porter ensemble
T = abri
A = honnête, droit, digne de confiance,

autant de symboles qui définissent les principes et les objectifs d'une noble action et d'un service désintéressé à la communauté mondiale. Les ZONTA-Clubs, au nombre de 700, sont disséminés dans 48 pays. Ce mouvement dispose d'un statut consultatif auprès des organisations internationales ECOSOC, UNESCO, UNICEF et OIT. Les organisations féminines neuchâteloises peuvent se féliciter de pouvoir compter et honorer, parmi leurs pionnières, Mme Jeanne Billeter, présidente des Clubs Zonta de Suisse.

Jenny Humbert-Droz

Les conclusions nécessaires...

Mme Denyse Ramseyer, présidente du Centre de liaison neuchâtelois, nous prie d'ajouter au compte rendu de la Journée des femmes neuchâteloises paru dans notre dernier numéro, les conclusions qui y ont été arrêtées, à savoir :

« Que c'est avec l'appui du Conseil social et de l'Office social neuchâtelois que le Centre de liaison de sociétés féminines a fait un inventaire des possibilités d'abris temporaires et de solutions utiles pour fournir au public de notre canton de Neuchâtel une information concrète concernant l'aide à apporter aux femmes en difficultés. En effet, nous avons découvert des possibilités réelles de foyers d'accueil, une aide financière à laquelle on peut recourir lors d'un dépannage momentané. Le plus important de cette action, c'est l'entente qui est intervenue entre les organismes et institutions intéressés : la « Main tendue » et le service « Parents information ». Ces dernières organisations disposent de personnes aptes à renseigner et venir en aide dans la plus grande discrétion, la « Main tendue », 24 heures sur 24 et « Parents information », plusieurs fois par semaine. Il suffit pour cela, d'utiliser deux numéros de téléphone, le 143 que tout le monde doit connaître pour la « Main tendue » et le 038/ 25 56 46 pour la seconde adresse. Le grand avantage de ce système est que nous ne créons pas un service nouveau mais recourons aux compétences de nombreuses bonnes volontés qui sont en place et déjà fort bien organisées. »

BERNE FRANCOPHONE

L'employée en ménage hospitalier

Quelques cantons reconnaissent la profession d'employée en ménage hospitalier. Les jeunes filles et les jeunes gens peuvent faire l'apprentissage en s'inscrivant auprès de homes, d'hôpitaux ou d'hospices.

La Direction de l'économie publique du canton de Berne, conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle, a édicté un règlement concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage. Il est possible que ce métier nouvellement reconnu trouve une autre dénomination par la suite.

Actuellement, les intéressés de la région trouvent des places d'apprentissage à la clinique psychiatrique de Bellelay, à l'hôpital de district de Saint-Imier, à l'hôpital de district de Moutier, à l'hôpital régional de Bienne.

La formation pratique est complétée par les cours de l'école professionnelle de Tavannes à raison de deux jours par semaine. Le certificat de capacité s'obtient au bout de deux ans.

Ecole de soins infirmiers à Bienne

La section romande de l'Ecole de soins infirmiers a été inaugurée à Bienne en octobre 1980. Quinze élèves ont commencé les cours. Cette classe de langue française était attendue depuis longtemps ; elle offre les mêmes possibilités de formation qu'en langue allemande.

L'Association en économie familiale est fondée

Les maîtresses d'apprentissage en économie familiale pourront se rencontrer dorénavant au sein de la nouvelle association. Sont acceptées également les enseignantes des écoles professionnelles. Un comité présidé par Mme V. Steiner de Moutier (tél. 032/93 61 11) donne les renseignements utiles aux intéressées.

A.-M. S.

VAUD

Une candidature de poids ?

Si nous mettons un point d'interrogation, c'est que, au moment de mettre sous presse, nous ne savons pas encore si **Yvette Jaggi** sera candidate pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Rappelons que le conseiller d'Etat André Gavillet a donné en novembre dernier sa démission de chef du Département des finances. Le Parti socialiste lausannois a décidé de présenter la candidature d'Yvette Jaggi, 39 ans, docteur ès sciences politiques, licenciée ès lettres, conseillère nationale et, ne l'oublions pas, ancienne directrice de la FRC. Une autre candidature émanant d'un groupe socialiste de la Riviera lui est opposée. C'est le Congrès cantonal du parti qui décidera laquelle des deux candidatures sera retenue. Bien sûr, quand notre journal paraîtra, cette décision sera prise ; notre cœur de féministe espère très fort que le canton de Vaud sera le premier en Suisse à avoir une femme dans son exécutif.

Centre de la naissance préparée

Il vient de s'ouvrir à Lausanne un **Centre de la naissance préparée.** (Avenue de Tivoli 19 bis, 1007 Lausanne ; tél. 037/64 20 49 ou 021/26 03 38).

Heidi Muller, sage-femme, et **Francine Sfez,** psychomotricienne, ont décidé d'apprendre aux femmes à « vivre une grossesse consciente ». (Note de la réd. : voilà l'adjectif qu'on aurait dû utiliser pour l'accouchement dit « sans douleur », car qu'est-il d'autre qu'un acte conscient et responsable ?)

Le Centre nouvellement créé veut non seulement préparer les femmes à leur accouchement, mais aussi les informer sur toutes sortes de